

**APPEL A PROJET SUR DES STRUCTURES D'HEBERGEMENT OU DE LOGEMENT D'INSERTION  
INNOVANTES POUR DES PUBLICS SPECIFIQUES**

**Contexte**

Même si l'offre parisienne d'hébergement représente plus de 50 % des capacités régionales et bien qu'il soit indispensable de tendre vers un rééquilibrage régional des capacités d'hébergement pour apporter une solution aux besoins quantitatifs, l'offre parisienne nécessite d'être encore complétée, notamment pour répondre à des situations et des publics pour lesquels l'offre proposée n'est pas suffisamment adaptée.

C'est pourquoi l'Etat, la Ville de Paris et le Conseil régional **souhaitent favoriser l'innovation sociale et le développement de lieux d'hébergement ou de dispositifs de logements d'insertion permettant l'amélioration des conditions de prise en charge** de publics ayant des problématiques spécifiques : jeunes très désocialisés, personnes souffrant d'addictions, personnes souffrant de troubles psychiques, grands marginaux.

Pour ce qui concerne la Ville de Paris, cet appel à projet s'intègre dans l'objectif de **2 000 places nouvelles d'hébergement, de maisons relais-pensions de famille ou de logements d'insertion en 6 ans.**

Le financement des structures issues de cet appel à projet reposera sur la mobilisation des crédits de l'Etat et de la Région Ile de France en investissement, au côté des crédits de la collectivité parisienne, et sur la mobilisation des différents financements en fonctionnement correspondant aux types de structures d'hébergement ou de logement d'insertion qui seront créées (notamment de l'Etat pour les centres d'hébergement d'urgence et d'insertion et les maisons relais-pensions de famille et de la collectivité parisienne pour les actions d'accompagnement social lié au logement).

**Objet de l'appel à projet :**

**Le présent appel à projet vise à faire émerger des propositions portant sur la création de 250 places dans des structures innovantes d'hébergement ou de logements d'insertion, adaptées à l'accueil de publics en très grande difficulté qui de facto ont souvent du mal à accéder aux centres traditionnels et à s'y stabiliser.**

**Les publics visés dans le cadre du présent appel à projet sont les jeunes très désocialisés accompagnés ou non de leur animal, les grands marginaux, les personnes souffrant d'addictions, les personnes souffrant de troubles psychiques.**

Les propositions présentées devront porter sur des modalités d'hébergement ou de logement et de prise en charge susceptibles d'apporter une réponse à des besoins qui ne sont pas ou mal satisfaits aujourd'hui, en raison du mode de vie et des difficultés particulières rencontrées par ces publics.

Les projets devront veiller à la qualité de l'accompagnement et des services aux personnes hébergées.

Les innovations proposées pourront porter sur **les règles de vie, le type d'habitat, les modalités d'accompagnement social.** Il est instamment demandé que le seuil d'exigence à l'entrée du centre soit parfaitement adapté aux publics visés, afin de ne pas exclure les personnes les plus fragilisées. Le fonctionnement de ces structures doit être adapté et faciliter effectivement la sortie de l'errance.

Les projets pourront dans cette optique :

- s'appuyer sur des actions de maraude autour des lieux d'hébergement proposés en vue d'aller au-devant des publics, sur des partenariats renforcés avec des lieux d'accueil de jour ...
- prendre en compte des problématiques liées à la dimension territoriale (proximité ou éloignement du lieu proposé par rapport à des lieux habituels d'implantation du public visé), à l'accueil des animaux, à la question des règles concernant la consommation d'alcool...
- favoriser des démarches innovantes de participation des usagers, que ce soit dès la conception du projet et/ou dans les modalités de fonctionnement...

Dans le cadre de cet appel à projet, seront étudiés en priorité les projets permettant de réaliser dans un premier temps :

- 2 structures pour des jeunes très désocialisés
- 3 (ou 4) structures pour des personnes souffrant d'addictions et/ou de troubles psychiques
- 2 petites structures de proximité pour accueillir des grands marginaux installés dans le périmètre des futurs lieux d'implantation.

Concernant les structures destinées aux personnes souffrant d'addictions et/ou de troubles psychiques, une attention particulière sera apportée aux projets proposés en commun par des acteurs des secteurs de la santé et de la lutte contre l'exclusion. Des crédits d'assurance maladie pourront, le cas échéant, être mobilisés.

Les propositions pourront porter sur des structures d'hébergement collectives (de 5 à 30 places maximum), de l'hébergement éclaté, des structures de logement adapté comprenant une dimension collective (comme les maisons relais-pensions de famille ...) ou des logements d'insertion dans le diffus. Ils pourront combiner plusieurs modes d'hébergement ou de logement.

Les projets retenus feront l'objet d'une validation par les financeurs concernés et par les instances de droit commun compétentes en fonction des types de structure (CROSMS, Comité régional statuant sur les maisons relais-pensions de famille...).

Les projets présentés pourront ou non s'appuyer sur une ou des adresses déjà identifiées. La réalisation des projets retenus qui n'auraient pas été présentés avec un ou des lieu(x) d'implantation d'ores et déjà identifié(s) sera envisagée en fonction des opportunités foncières qui se présenteront dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation.

### **Contenu des dossiers à présenter par les organismes intéressés par l'appel à projet :**

Les organismes intéressés par le présent appel à projet devront présenter leur proposition sur le modèle de la trame jointe en annexe.

### **Calendrier et déroulement de l'appel à projet :**

Les organismes sollicités dans le cadre du présent appel à projet auront deux mois pour présenter leurs propositions éventuelles.

Leurs propositions seront examinées par un comité de suivi composé de représentants du Département de Paris, de l'Etat et de la Région, qui pourra demander des précisions ou recevoir les organismes ayant présenté des projets pour préciser le contenu des propositions.

Pour la sélection des projets, seront privilégiées les propositions paraissant :

- les plus intéressantes du point de vue de l'objectif du présent appel à projet de favoriser la sortie de l'errance de publics très difficiles insuffisamment pris en compte par les dispositifs existants,
- et les plus cohérents et complets du point de vue des expériences précédentes des organismes porteurs, du montage financier envisagé et de la conception et description du type d'habitat et des modes d'accompagnement envisagés.

Les projets retenus seront pris en compte dans la démarche de prospection foncière de la Ville et seront intégrés à la programmation annuelle de l'Etat et de la Ville.

Le comité de suivi composé de représentants du Département de Paris, de l'Etat et de la Région sera également chargé de dresser un bilan de ces expérimentations après un an de fonctionnement, afin d'évaluer leur adéquation aux besoins repérés et leur pertinence et d'en tirer des enseignements en termes de réorientations ou d'extensions des dispositifs existants. Cette évaluation tiendra compte de la satisfaction des usagers recueillie dans le cadre des instances de concertation interne de l'établissement.

**DOCUMENT DE PRESENTATION DES PROJETS DEPOSES DANS LE CADRE DE  
L'APPEL A PROJETS SUR DES STRUCTURES D'HEBERGEMENT OU DE LOGEMENT  
D'INSERTION INNOVANTES POUR DES PUBLICS SPECIFIQUES**

**Date d'élaboration du document :**

**1. Informations administratives**

**1. Organisme demandeur :**

*(préciser le nom du gestionnaire, du président ainsi que l'adresse du siège)*

**2. Statut du demandeur :**

- Association
- Organisme public
- Collectivité locale
- Autre (préciser) :

En cas de projet commun à plusieurs organismes, préciser les modalités fonctionnelles prévues entre les porteurs du projet.

**2. Type de projet**

*Il s'agit de préciser le nom de l'action que vous présentez*

- Centre d'hébergement d'urgence
- Centre d'hébergement de stabilisation
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- Résidence sociale
- Maison-relais – pension de famille
- Autres (préciser)

**3. Présentation du projet**

*Nous attendons que vous explicitiez, en quelques lignes, votre projet, les raisons qui le motivent, les besoins repérés à l'appui de données objectives et chiffrées.*

**4. Spécificités du projet**

*Précisez ici les aspects innovants de votre projet (modalités d'accompagnement, locaux, partenariats...)?*

*Quelle est, selon vous, la plus-value apportée par votre projet ?*

**5. Descriptif détaillé de l'action**

**1. Public visé**

- nombre de bénéficiaires :
- type de public parmi les catégories visées dans le présent appel à projets : jeunes très désocialisés accompagnés ou non de leur animal, grands marginaux, personnes souffrant d'addictions, personnes souffrant de troubles psychiques :

- caractéristiques : *il convient de préciser les éléments suivants : personnes en situation de grande exclusion, ou ayant entamé une démarche d'insertion, âge, sexe, personnes en situation de handicap (préciser lesquels et le nombre de places dédiées le cas échéant), personnes accompagnées d'animaux (préciser lesquels et le nombre de places dédiées le cas échéant)*
- situation administrative (régulière, en cours de régularisation, irrégulière):
- situation familiale :

**2. Adresse de l'action** (si vous disposez déjà de locaux)

**3. Date d'ouverture envisagée:**

<b>6. Modalités de fonctionnement</b>
---------------------------------------

**1. Accueil des personnes hébergées/logées**

- Amplitude horaire :
- Modalités d'orientation vers la structure
- Modalités d'admission (sélection, contrat...)

*(veuillez préciser l'articulation prévue avec le service qui oriente les usagers sur le centre)*

- Modalités éventuelles de participation financière des usagers

**2. Accompagnement des personnes hébergées/logées**

- Avez-vous ciblé des axes prioritaires ? *(à titre d'exemple : ouverture de droits, accompagnement vers l'emploi, le logement, la santé...)*

- Les **personnes hébergées/logées** bénéficieront-elles d'un :

- Accompagnement social

Si oui, selon quelles modalités (notamment la fréquence des entretiens)?

- Prestation médicale

Si oui, selon quelles modalités ?

- Prestation paramédicale

Si oui, selon quelles modalités ?

- Autre (à préciser) :

**3. Modalités de restauration** *(préciser si des repas seront servis et selon quelle modalité et/ou si les personnes hébergées/logées disposent de locaux adaptés pour préparer leur repas de façon autonome):*

**4. Modalités d'hébergement :**

Collectif (1)       Appartement

Hôtel       Autres (préciser) :

*Préciser le nombre de places dans chaque catégorie*

(1) S'entend par hébergement collectif les locaux comprenant des espaces qui permettent le déroulement d'une vie ou d'activité collective sur un même site.

### 5. Activités projetées

*Il s'agit de définir le type d'activités mises en place dans /hors structures, leur rythme ainsi que personnel qui en assure le déroulement*

### 6. Documents d'information des usagers et instances de concertation

- Documents formalisés (*il convient ici d'indiquer si des outils tels qu'un contrat de séjour, livret d'accueil, règlement intérieur... sont ou seront élaborés. Dans le cas où ceux-ci le seraient vous êtes priés de bien vouloir nous les transmettre également*)
- Modalités d'expression des usagers

### 7. Modalités de sortie

*Il convient de préciser quelles sont les orientations visées et si des procédures particulières sont élaborées (à titre d'exemple, signature d'un document formel, continuité de l'accompagnement dans un temps limité...)*

## 7. Moyens

### 1. Descriptif des personnels

*Il convient de mentionner la totalité des personnels envisagés pour le fonctionnement de la structure*

	Salariés	Bénévoles
ETP		
Nombre de personnes		
Qualifications/ profils		
Fonctions/ rôle		

### 2. Budget prévisionnel (en année pleine)

*(Il vous est demandé d'isoler les frais de démarrage et de faire figurer les cofinancements ainsi que la participation des usagers le cas échéant)*

### 3. Caractéristiques des locaux

*Veillez décrire de façon précise les locaux dont vous disposez ou que vous recherchez (localisation ; structure collective ou logement diffus ; chambres simples, doubles, etc ; dimension des locaux collectifs ; nombre de sanitaires et de bureaux ; contraintes architecturales ou spécificités d'aménagement particulières du projet...) ainsi que les équipements à usage des usagers (armoires fermées à clé, bureaux...). Nous vous demandons également de nous transmettre, le cas échéant, les plans dont vous disposez .*

## 8. Partenariats et rapports avec l'environnement local

*Il convient d'indiquer les partenariats déjà constitués et/ou ceux à constituer et de préciser les contributions que vous en attendez*

- *lien de la structure avec les autres activités du ou des candidat(s)*

- partenariats envisagés notamment avec les maraudes et les accueils de jour le cas échéant

*Il vous est également demandé d'expliciter comment vous envisagez les rapports de la structure avec son environnement immédiat et son territoire d'implantation (riverains, élus locaux...).*

## 9. Expérience (s) de l'association porteuse

*Il vous est demandé de présenter de manière succincte les actions déjà menées par l'organisme demandeur dans le domaine de la lutte contre les exclusions (à titre d'exemple accueil de jour, structures d'hébergement, maraudes/travail de rue, accompagnement vers le logement...)*

## 10. Evaluation

### 1. Objectif(s) de l'action :

### 2. Modalités d'évaluation :

*Veillez indiquer de quelle manière allez-vous vérifier que l'(es) objectif(s) de votre projet ont été atteints.*

*Les indicateurs ci-dessous sont ceux qui nous permettront d'évaluer votre action, ils vous sont communiqués afin que nous puissions ensemble nous assurer de l'existence de ces données au moment de l'évaluation. Il est précisé que ceux-ci peuvent être complétés par vos services.*

- durée moyenne de séjour :
  - durée de séjour la plus courte :
  - durée de séjour la plus longue :
- type de public accueilli, caractéristique et problématique
- nombre de personnes hébergées/logées par rapport au nombre de demandes d'hébergement/logement reçues et explication des écarts
- comparatif de la situation des personnes hébergées/logées au regard de l'ouverture des droits, de l'emploi, de la santé ... en début de séjour et à la sortie de la structure. Cet indicateur est fonction des axes prioritaires de l'accompagnement visés par l'action présentée
- nombre d'entretiens moyen par personne
- nombre d'ateliers/ d'activités mis en place (préciser également les thèmes de ceux-ci)
- taux de fréquentation des différents ateliers/ activités
- partenariats conclus :
- nombre total de sorties :
  - Dont : - xx en logement autonome
    - en maisons-relais et résidences sociales
    - en Centres d'Hébergement de Réinsertion Sociale
    - en Centre d'Hébergement dit de stabilisation
    - en Centre d'Hébergement d'Urgence
    - sorties sans orientation (retour à la rue notamment)
    - exclusion(s)
    - autres (préciser) :
- satisfaction des usagers